
Le Président du GIC CCI Normandie.

- Vu l'article R712-13, alinéa 1 du Code du Commerce ;
- Vu l'article « Délégation de signature du Président » du Règlement Intérieur du GIC CCI Normandie relatif à son organisation et à son fonctionnement.

Sur la proposition du Directeur Général,

- Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémi DEMAREST, Directeur Régional des Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEMESLE, Directeur Général, pour les actions relevant de son domaine de compétences et figurant dans le tableau joint dans la rubrique affaires sociales.
- Article 2 : La présente décision sera affichée et publiée sur le site internet de la CCI de Normandie.

Fait à Rouen, le 22 Novembre 2013

Le Président,



Jean Pierre DESORMEAUX